**VALEUR TECHNIQUE**

Dans la présente annexe, l’Opérateur Economique fournit les caractéristiques de son offre concernant les points constitutifs du critère de jugement des offres intitulé « Valeur technique ».

L’opérateur économique a la possibilité d’annexer à ce document un mémoire technique de 50 pages maximum. Il est néanmoins demandé de mentionner sur la présente annexe des renvois précis sur ce document.

|  |
| --- |
| **Organisation et mesures garantissant la réussite de la bonne montée en charge du marché**  L’opérateur économique présente le processus de prise en charge du site notamment sur les aspects suivants : formation du personnel, mise à disposition du matériel et des produits, prise de connaissance des locaux et des procédures d’accès, et des procédures d’évacuation des déchets. |
| Organisation et planification des opérations de nettoyage | |
| Mesures prises pour assurer le suivi des prestations L’Opérateur Economique présente les outils ainsi que les modes opératoires mis en œuvre dans le cadre de ce marché pour assurer le suivi des prestations réalisées (traçabilité, contrôle d’intégralité de la réalisation). | | |
| **Méthodes de contrôle des prestations au-delà du dispositif de contrôle de l’obligation de résultat**  L’Opérateur Economique précise comment l’encadrement réalise le contrôle des prestations. Il mentionne également les phases d’autocontrôle le cas échéant. | | |
| Organisation et mesures prises pour garantir la continuité des prestations L’Opérateur Economique présente notamment les mesures qu’il met en œuvre pour gérer les remplacements aussi bien en ce qui concerne la désignation de la personne que la gestion du contenu des prestations. | | |

**Méthodologie proposée pour le travail en journée**